

Fontainebleau



---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS  
N°25.AC.114**

---

Objet : Actualisation des tarifs de billetterie pour les représentations au Théâtre Municipal de Fontainebleau pour la saison 2025/2026

**LE MAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 5 de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°22/71 du Conseil municipal du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Vu la délibération n°25/64 du Conseil municipal du 23 juin 2025, adoptant la programmation de la saison culturelle et artistique 2025-2026 qui se déroulera principalement au Théâtre municipal,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de billetterie pour les représentations au Théâtre Municipal de Fontainebleau pour la saison 2025/2026, de supprimer des tarifs « adhérents » et de créer une zone 3,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De fixer le montant des places de spectacle de la saison 2025/2026 du Théâtre municipal de Fontainebleau hors temps forts, spectacles « têtes d'affiche », coréalisation, coproduction, partenariats ou animations spécifiques comme suit :

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
TARIF PLEIN	28 €	18 €	15 €
TARIF RÉDUIT (1)	20 €	12 €	10 €
TARIF RÉDUIT (2)	16 €	10 €	8 €

Article 2 : De préciser que le « tarif réduit (1) » comprend les personnes à mobilité réduite, les demandeurs d'emploi, les moins de 25 ans, les places du dispositif Pass Culture et les élèves du Conservatoire de Fontainebleau.

Article 3 : De préciser que le « tarif réduit (2) » comprend les comités d'entreprises (CE), les titulaires d'un abonnement Pass Navigo (hors Navigo Liberté +), les groupes de 15 à 20 personnes.

Article 4 : De fixer les tarifs des abonnements, rebaptisés « offres » à :

- Offre 4 places (Abo4) : zone 1 à 22 €, zone 2 à 14 € et zone 3 à 12 €
- Offre 6 places (Abo6) : zone 1 à 18 €, zone 2 à 12 € et zone 3 à 8 €
- Offre 10 places (Abo10) : zone 1 à 14 €, zone 2 à 10 € et zone 3 à 6 €

Article 5 : De fixer le tarif des places de spectacle pour les scolaires :

- 6,50 € pour les primaires et maternelles
- 7,50 € pour les collèges et lycées

Article 6 : De fixer un tarif spécial pour les élèves du Conservatoire de Fontainebleau dans le cadre de leur parcours pédagogique, pour des spectacles spécifiques identifiés par les directions du Conservatoire et du Théâtre, et sur la recommandation du professeur aux élèves :

- 5 € par élève

Article 7 : De fixer un tarif « dernière minute » à 5 € pour les étudiants (sur présentation de leur carte étudiante) 10 minutes avant le début d'une représentation (hors tarifs spéciaux) et dans la mesure des places disponibles.

Article 8 : De préciser que les agents municipaux de la Ville ou du CCAS de Fontainebleau bénéficieront du tarif abonnement 10 places.

Article 9 : De préciser que les strapontins de l'orchestre seront au tarif zone 2.

Article 10 : De fixer un tarif exceptionnel pour l'accueil de certains spectacles :

- Tarif têtes d'affiche :

Zone 1 tarif plein 33 €/ tarif réduit (1) 28 €/ tarif réduit (2) 16 €

Zone 2 tarif plein 28 €/ tarif réduit (1) 23 € / tarif réduit (2) 16 €

Zone 3 tarif plein 25 €/ tarif réduit (1) 20 € / tarif réduit (2) 13 €

Offre 4 places (Abo4) : zone 1 à 30 €, zone 2 à 25 € et zone 3 à 15 €

Offre 6 places (Abo6) : zone 1 à 25 €, zone 2 à 20 € et zone 3 à 15 €

Offre 10 places (Abo10) : zone 1 à 20 €, zone 2 à 15 € et zone 3 à 10 €

- Tarif des spectacles estampillés « famille » :

Zone 1 tarif plein : tarif adulte et enfant de plus de 12 ans 12 €/ tarif enfant 8 € (jusqu'à 12 ans)

Zone 2 tarif plein : tarif adulte et enfant de plus de 12 ans 8 €/ tarif enfant 6 € (jusqu'à 12 ans)

Zone 3 tarif plein : tarif adulte et enfant de plus de 12 ans 6 €/ tarif enfant 4 € (jusqu'à 12 ans)

- Opéra La Traviata :

Zone 1 tarif plein 50 €/ tarifs réduits 45 €

Zone 2 tarif plein 45 €/ tarifs réduits 40€

Zone 3 tarif plein 35 €/ tarifs réduits 30€

- Escape Games Halloween :

Tarif adulte après-midi 12 €

Tarif enfant après-midi 8 €

Tarif unique soir 25 €

- Ciné-Concert en partenariat avec le Théâtre Sénart :

Tarif adulte 10 €

Tarif enfant 7,50 €



- SAM SAM festival : 15 € en plein tarif et 12 € en tarifs réduits.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

Fait à Fontainebleau, le 27 juin 2025

Julien GONDARD

*Signé*

Maire de Fontainebleau

Publié le 27 juin 2025

Notifié le

Certifié exécutoire 27 juin 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- \_\_\_\_\_



